

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.09.137.B

**Travaux de Bus à Haut
Niveau de service (BHNS)
de GrandAngoulême
"Mobilier des quais de
stations" : avenant n°3**

LE VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 septembre 2021

Secrétaire de Séance : Jean REVEREAULT

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD,

Excusé(s) : Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.09.137.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**TRAVAUX DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE GRANDANGOULEME
"MOBILIER DES QUAIS DE STATIONS" : AVENANT N°3**

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en oeuvre du projet Bus à haut niveau de service.

Par délibération n°7 B du 31 janvier 2019, le bureau communautaire a autorisé la SPL GAMA à signer le marché relatif aux travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême pour le mobilier des quais de stations avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres du 31 janvier 2019, soit l'entreprise BOSCHER SIGNALETIQUE, 2 rue du Fonteny – 44200 COUERON, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 210 453,40 € HT (variante retenue).

Le marché est simple à prix unitaires sur quantité constatée.

Par délibération n°15 B du 28 janvier 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 pour ajouter des prix nouveaux au bordereau des prix, sans incidence financière.

Par délibération n°91 B du 29 octobre 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 pour régulariser le montant du marché figurant dans l'avenant 1 et répartir les phases n°1 et n°2, ainsi que la prolongation du délai de marché jusqu'au 31 mai 2021 pour les totems signalétiques hors BHNS et pour l'armoire sécurité sociale. Cet avenant a ramené le montant du marché à 195 980,70 € HT.

Un nouvel avenant est nécessaire et a pour objet :

- L'ajout de prix nouveaux au Bordereau de Prix Unitaires.
Suite à des incapacités techniques en lien avec la présence de réseaux, et en accord avec GrandAngoulême, il a été demandé à l'entreprise de ne pas installer la totalité des 6 totems, mais seulement la fourniture de 4 totems afin de constituer un stock de maintenance auprès de la STGA.
Le prix 2.1.3.6 comprenant la fourniture et la pose, il convient d'ajouter un prix nouveau comprenant uniquement la fourniture et la livraison du totem.
- PN 07 : Production et livraison d'un totem signalétique avec PIV sans cadre horaire hors BHNS (sans pose du totem ni réalisation du massif) 1 792,20 € HT

- En lien avec la réalisation de l'habillage de l'armoire sur le secteur de la sécurité sociale et de la maçonnerie, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, il convient d'ajouter un prix nouveau pour la reprise du plan d'atelier.
- PN 08 : Reprise de plan d'atelier pour l'habillage d'une armoire en secteur ABF750,00 € HT

- La diminution du nombre de totem hors BHNS. A la demande du Maître d'Ouvrage, seuls 6 totems hors BHNS (2 installés sur site et 4 mis à disposition en stock à la STGA) ont été commandés à l'entreprise BOSCHER contre 21 initialement identifiés dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

- Suite à la décision du Maître d'Ouvrage, la phase 2 du BHNS est arrêtée et ne sera pas réalisée dans le cadre du mandat confié à GAMA. A ce titre, les équipements (totems et habillages armoires) indiqués au DQE phase 2 du marché sont également arrêtés.

Le montant total en moins-value est de 81 697,60 € HT.

Le présent avenant fait passer le montant estimatif du marché de 195 980,70 € HT à 114 283,10 € HT ce qui représente une diminution de 45,70 % par rapport au montant initial du marché de 210 453,40 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au marché pour les travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême - mobilier des quais de stations, attribué à la société BOSCHER SIGNALÉTIQUE, 2 rue du Fonteny – 44200 COUERON.

D'AUTORISER la SPL GAMA, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet BHNS, à signer le présent avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
30 septembre 2021	1^{er} octobre 2021



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

AVENANT N°3

MARCHE N°2018-25

TITULAIRE : BOSCHER Signalétique et Image

2 rue de Fonteny – 44 220 COUERON

OBJET DU MARCHE : Equipements des quais de stations dans le cadre des travaux du bus à haut niveau de service du Grand Angoulême

LOT EQUIPEMENTS DES QUAIS DE STATIONS

Indice	Date	Statut
A	27/08/2021	Création

Rédigé	Vérfié	Validé le
Caroline DESPLANCHES Florian DELAMARE		

Table des matières

<i>Préambule</i>	3
<i>1. OBJET DU MARCHE</i>	3
<i>2. AVENANTS precedentS</i>	4
<i>3. OBJET Du present AVENANT</i>	4
<i>4. INCIDENCE financiere du present avenant</i>	5
<i>5. PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT</i>	5
<i>6. CLAUSES GENERALES</i>	5

PREAMBULE

Entre les soussignés :

La Société Publique Locale GAMA

Représentée par Jean-Philippe POUSET, Président Directeur Général

25, Boulevard Besson-Bey 16023 Angoulême Cedex

Agissant au nom et pour compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
ci-après dénommée « Le Mandataire »

et

BOSCHER Signalétique et Image

Représenté par Fabien PAQUET, Président

Forme sociale : SASU

Ayant son siège social : 2 rue de Fonteny 44 220 COUERON

N° de SIRET : 868 800 343 0006

Titulaire du lot EQUIPEMENTS DES QUAIS DE STATIONS

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET DU MARCHÉ

Le marché n°2018/25, conclu entre la société GAMA et le Titulaire, portant sur les travaux relatifs au lot Equipements des quais de stations dans le cadre de l'opération BHNS système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire de Grand Angoulême, a été notifié en date du 21 février 2019 pour les montants suivants :

Décomposition du marché HT	
Base : Phase 1 + 2 :	175 244.00 €
PSE : Phase 1 + 2 :	35 209.40 €
Montant du marché HT	210 453.40 €
Montant de l'avenant N°1 :	- 9 997.80 €
Nouveau montant du marché HT :	
Phase 1 : Base + PSE:	171 036.00 €
Phase 2 : PSE :	29 419.60 €
Nouveau Montant du marché HT	200 455.60 €
TVA 20 %	40 091.12 €
Montant du marché TTC	240 546.72 €

Conformément à la notification de l'Ordre de Service N°1, seule la phase N°1 est affermée.

2. AVENANTS PRECEDENTS

L'avenant n°1 avait pour objet :

1/ de diminuer le montant du marché après précisions des prestations à prendre en compte faisant l'objet de l'Ordre de Service N°2 du 11 mars 2019

2/ d'ajouter de nouveaux prix unitaires dans le DQE du marché dont les montants ne font pas augmenter le montant global du marché de l'entreprise titulaire.

L'avenant n°2 avait pour objet :

1/ de régulariser le montant du marché figurant dans l'avenant 1, en effet il y a eu une erreur de montant dans la rédaction de l'avenant 1, alors que le montant du DQE annexé était juste.

2/ de répartir les phases n°1 et n°2.

3. OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objets :

- L'ajout de prix nouveaux au Bordereau de Prix Unitaires.

Suite à des incapacités techniques en lien avec la présence de réseaux, et en accord avec le GrandAngoulême, il a été demandé à l'entreprise de ne pas installer la totalité des 6 totems, mais seulement la fourniture de 4 totems afin de constituer un stock de maintenance auprès de la STGA.

Le prix 2.1.3.6 comprenant la fourniture et la pose, il convient d'ajouter un prix nouveau comprenant uniquement la fourniture et la livraison du totem.

Prix nouveau	Intitulé	Montant en € HT
PN 07	Production et livraison d'un totem signalétique avec PIV sans cadre horaire hors BHNS (sans pose du totem ni réalisation du massif)	1 792,20€

En lien avec la réalisation de l'habillage de l'armoire sur le secteur de la sécurité sociale et de la maçonnerie, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, il convient d'ajouter un prix nouveau pour la reprise du plan d'atelier.

Prix nouveau	Intitulé	Montant en € HT
PN 08	Reprise de plan d'atelier pour l'habillage d'une armoire en secteur ABF	750,00€

- La diminution du nombre de totem hors BHNS. A la demande du Maître d'Ouvrage, seuls 6 totems hors BHNS (2 installés sur site et 4 mis à disposition en stock à la STGA) ont été commandés à l'entreprise BOSCHER contre 21 initialement identifiés dans le DQE.
- Suite à la décision du Maître d'Ouvrage, la phase 2 du BHNS est arrêtée et ne sera pas réalisée dans le cadre du mandat confié à GAMA. A ce titre, les équipements (totems et habillages armoires) indiqués au DQE phase 2 du marché sont également arrêtés.

4. INCIDENCE FINANCIERE DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a une incidence financière sur le montant global du marché de l'entreprise titulaire :

Nouveau montant du marché HT :	
Phase 1 : Base + PSE:	114 283,10€
Phase 2 : PSE	0€
Nouveau montant du marché HT	114 283,10€
TVA 20 %	22 856,62€
Montant du marché TTC	137 139,72 €

Soit une moins-value de 81 697,60 € HT (98 037,12 € TTC).

Le présent avenant fait passer le montant estimatif du marché de 195 980,70 € HT à 114 283,10 € HT ce qui représente une diminution de 45,70 % par rapport au montant initial du marché de 210 453,40 € HT.

5. PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT

L'avenant n°3 est constitué du présent document et de l'annexe 2a_DQE Mobilier PHASE 1 avenant-3_FD

6. CLAUSES GENERALES

Toutes les clauses et conditions du marché initial, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

La titulaire renonce expressément à tous recours, contestation et toutes demandes d'indemnisations quelles qu'elles soient pour les faits objet de la signature du présent avenant.

Le Titulaire mandataire

BOSCHER Signalétique et Image

Titulaire du lot MOB

Le Mandataire

SPL GAMA

agissant au nom et pour le compte de Grand Angoulême